



**QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020**  
**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020**

**30 DI GHJUGNU DI U 2020**  
**30 JUIN 2020**

**2020/E5/024**

***Question orale déposée par M. Jean-François CASALTA***  
***Au nom du Groupe « Partitu di a Nazione Corsa »***

**OBJET : Inondations du 11 juin 2020 à Ajaccio**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Le 11 juin dernier, pendant plus de deux heures, de fortes précipitations se sont abattues sur la ville d'Ajaccio, causant inondations et coulées de boue jamais observées jusqu'alors dans les quartiers des Salini, de l'Avenue Noël Franchini, du Candia, de Pietralba et du Vaziu.

Cet épisode n'est pas sans nous rappeler celui vécu en fin d'année 2019 avec la tempête Fabien.

Les dommages matériels sont très importants et viennent ajouter au désarroi des ajacciens déjà largement impactés par la crise sanitaire, économique et sociale liée à la pandémie de Covid-19.

De nombreux habitants ont perdu leur véhicule (plus de 700 véhicules hors d'usage selon un premier décompte), ont vu leur cave inondée et leur domicile dégradé.

La quasi totalité des commerçants de ces zones a subi d'importants dommages.

Nous savons que ces sinistrés auront bien des difficultés à être indemnisés par les compagnies d'assurances à hauteur du préjudice subi.

Les infrastructures dont la Collectivité de Corse est propriétaire ou gestionnaire, ne font pas exception puisque, par exemple, le L.E.P Jules Antonini, la RT22 (Avenue Noël FRANCHINI) et la pharmacie du Service d'Incendie et de Secours de Corse du Sud ont subi d'importantes dégradations.

Il convient d'ailleurs de saluer la réactivité, l'organisation et le courage des services de secours qui ont évité le pire en effectuant 150 mises en sécurité dont 20 actions salvatrices.

Ils ne sont pas les seuls puisque des habitants de ces quartiers ont également sauvé des personnes en difficulté.

Néanmoins chacun peut craindre, en cas de répétition plus que probable de ce genre d'épisode climatique, la perte de vies humaines.

C'est pourquoi il nous faut agir vite.

Les avis les plus pertinents mettent en exergue certains paramètres ayant pu causer ou concourir au sinistre :

- géomorphologie des lieux inondés,
- recrudescence d'épisodes climatiques exceptionnels,
- défaut d'entretien, sous dimensionnement du réseau d'évacuation des eaux pluviales et absence de schéma directeur opérationnel,
- urbanisation frénétique et mépris de la topographie ayant occasionné une importante artificialisation des sols des bassins versants,
- absence de pertinence des documents d'urbanisme ainsi que des plans de prévention, non mise en application des dispositions du PADDUC,
- qualité discutable du contrôle de légalité et des missions de suivi de l'exécution des permis de construire.

J'ai donc pris l'initiative, en ma qualité de conseiller municipal d'Aiacciu, de solliciter le Maire de cette commune afin qu'il saisisse les ministres directement concernés dans le but de mandater le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) pour la réalisation d'un audit visant à :

- Évaluer les politiques publiques conduites et mises en œuvre pour endiguer ces phénomènes et notamment les travaux diligentés dans le cadre de l'ANRU pour les quartiers d'I Salini et d'I Canni,
- Consulter tous documents d'urbanisme utiles et notamment l'ancien PLU de la commune d'Aiacciu de 2013, le PLU actuel de 2019 et le plan de prévention des risques d'inondation,
- Rendre un avis sur l'urbanisation des bassins versants dont il s'agit et indiquer sa compatibilité avec la protection de l'environnement et la prévention des risques majeurs d'origine naturelle,
- Rendre un avis sur le nombre et la qualité des ouvrages destinés à la rétention ou l'évacuation des eaux pluviales,
- Diligenter une mission d'inspection générale des services de l'Etat en Corse aux fins d'évaluer la qualité du contrôle de légalité relatif aux décisions rendues en matière de permis de construire et des missions de suivi de l'exécution des permis par les services de l'Etat,

- S'adjoindre pour ces missions de l'expertise des acteurs locaux (services techniques de la Ville, agences et services de la Collectivité de Corse, Ordre des architectes, syndicats et fédérations du bâtiment, associations pour la protection de l'environnement etc...)
- Dans l'attente du rapport, dire à titre conservatoire si un moratoire au plan urbanistique doit être respecté, sur quelles zones et pour quels types de constructions.

Cette demande fait écho à celle du Député de la circonscription concernée, M. Paul-André COLOMBANI, qui a, le 13 courant, interpellé en ce sens Madame la Ministre de la transition écologique et solidaire.

Ma question, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, se décompose comme suit :

- Quelles actions la Collectivité de Corse peut-elle mettre en œuvre dans l'urgence pour répondre aux difficultés des sinistrés ?
- Etes-vous favorable à la saisine, au nom de la Collectivité de Corse, des ministres concernés aux fins de mandater le C.G.E.D.D pour la réalisation de l'audit exposé ci-dessus ainsi qu'à l'extension du domaine d'investigations au plan intercommunal ?